Parlement européen

2019-2024



Document de séance

B9-0155/2023

17.2.2023

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

déposée conformément à l'article 143 du règlement intérieur sur la levée des sanctions à l'encontre de la Syrie à des fins humanitaires

Francesca Donato, Gunnar Beck, Clare Daly, Stasys Jakeliūnas, Gilles Lebreton, Thierry Mariani, Mick Wallace, Tatjana Ždanoka

RE\1273109FR.docx PE744.062v01-00

B9-0155/2023

Proposition de résolution du Parlement européen sur la levée des sanctions à l'encontre de la Syrie à des fins humanitaires

Le Parlement européen,

- vu l'article 143 de son règlement intérieur,
- A. considérant que, le 13 février 2023, la Commission a adressé une déclaration au Parlement sur la réaction de l'Union à la situation humanitaire consécutive au tremblement de terre en Turquie et en Syrie;
- B. considérant que, le 30 mai 2022, le Conseil a prolongé les mesures restrictives prises par l'Union à l'encontre du régime syrien d'une année supplémentaire, jusqu'au 1^{er} juin 2023;
- C. considérant que la Syrie est ravagée par la guerre civile et qu'elle était déjà en proie à une situation très difficile avant le terrible tremblement de terre qui a frappé le nord-ouest du pays le 6 février 2023;
- D. considérant qu'aux milliers de victimes qui gisent sous les gravats s'ajouteraient encore plus de morts en cas de maintien de l'embargo, étant donné qu'il empêcherait la Syrie de recevoir l'aide humanitaire et économique nécessaire pour faire face à une tragédie d'une telle ampleur;
- 1. constate que les sanctions n'ont pas eu les effets escomptés et que leurs conséquences ont déjà durement frappé le peuple syrien;
- 2. demande à l'Union de lever ses sanctions à l'encontre de la Syrie et de mettre tout en œuvre pour aider le peuple syrien, en particulier dans les zones dévastées par le tremblement de terre;
- 3. charge sa Présidente de transmettre la présente résolution à la Commission, au Conseil et aux autorités syriennes.

